

COIFFURE

Contrat d'assistance logiciel

Définition du service assistance :

Nous résolvons tous les problèmes rencontrés lors de l'utilisation des logiciels développés par nos soins et ne nécessitant pas de déplacement, sur simple appel téléphonique tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

En notre absence et en dehors de ces heures le Client pourra laisser un message sur un répondeur-enregistreur mis à sa disposition.

Nous mettons à disposition gratuitement de nouvelles versions pour les logiciels développés par nous-mêmes en cas de constatation de mauvais fonctionnement, ainsi que les nouveautés pour les standards TDE .

Nous serons les intermédiaires avec les Sociétés qui ont développé les produits que nous commercialisons.

Nous fournissons tous les renseignements quant aux évolutions des produits commercialisés par nos soins.

Coût:

Forfait mensuel de 10,00 € H.T.

Facturation:

Facture trimestrielle en début de trimestre.

Paiement:

A réception de facture, net sans escompte.

Durée:

1 an, puis 6 mois renouvelable par tacite reconduction.

Résiliation:

Le contrat est résiliable en fin de période de 6 mois avec un préavis de 1 mois.

Assistance sur site :

En cas d'intervention sur site, nous facturerons au Client un forfait de déplacement ainsi que le temps passé en fonction d'un relevé d'intervention signé par le Client (tarif en vigueur à la date de l'intervention)

Fait en double exemplaire le :

Cachet et signature du Client

TDE Informatique